



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE PLOGONNEC

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT D'UNE PARTIE DU PARKING PLACE DU 18 JUIN 1940 EN VUE DE SA CESSION

SOMMAIRE

- Notice explicative
- Plan de situation
- Plan parcellaire

- Annexe 1 : projet de division du géomètre
- Annexe 2 : délibération du conseil municipal du 16 décembre 2022
- Annexe 3 : arrêté d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public d'une partie du parking « Place du 18 juin 1940 » en vue de sa cession

NOTICE EXPLICATIVE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-061 du 16 décembre 2022 portant autorisation de l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la place du 18 juin 1940,

La Place du 18 juin 1940 est inscrite au tableau de classement des voies communales comme voie communale à caractère de Place.

Elle constitue un parking communal d'une superficie de 912 m² sur une parcelle non cadastrée.

A l'origine, ce parking servait aux utilisateurs de l'ancien terrain de football de la commune. Au cours des années 2000, l'ancien terrain de football a été vendu aux Papillons Blancs du Finistère pour la création du foyer de vie les « Pléiades » de 40 résidents qui a ouvert en avril 2010. Le nouveau foyer de vie disposant de son propre parking, la Place du 18 juin 1940 n'est donc presque plus utilisée.

Considérant la sous-utilisation de ce parking et parfois une utilisation dévoyée pour du stationnement gênant et prolongé de caravanes ou de voitures ;

Considérant l'emplacement de ce parking en cœur de bourg à proximité des commerces et services ;

Considérant l'abondance de places de stationnement en centre-bourg : nouveau parking de Llandysul, parking du 19 mars 1962 (devant l'ancienne Poste), parking des Peupliers, parkings de l'Arpège, rue du Stade etc...

Considérant la nécessité de lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers par des opérations de densification, de renouvellement et de requalification urbaine ;

Il est proposé de déclasser une partie de la Place du 18 juin 1940 (535 m²) pour permettre la création de logements et/ou d'activités compatibles avec l'habitat.

Le projet de création de logements et/ou d'activités compatibles avec l'habitat devra respecter le règlement du PLU de la commune de Plogonnec et en particulier les règles correspondantes au zonage Uha. L'insertion dans l'environnement sera appréciée notamment au regard du périmètre dit ABF de protection des monuments historiques classés de l'Eglise de Plogonnec ; l'emprise concernée par l'enquête publique étant située dans le périmètre AC1 de l'Eglise de Plogonnec.

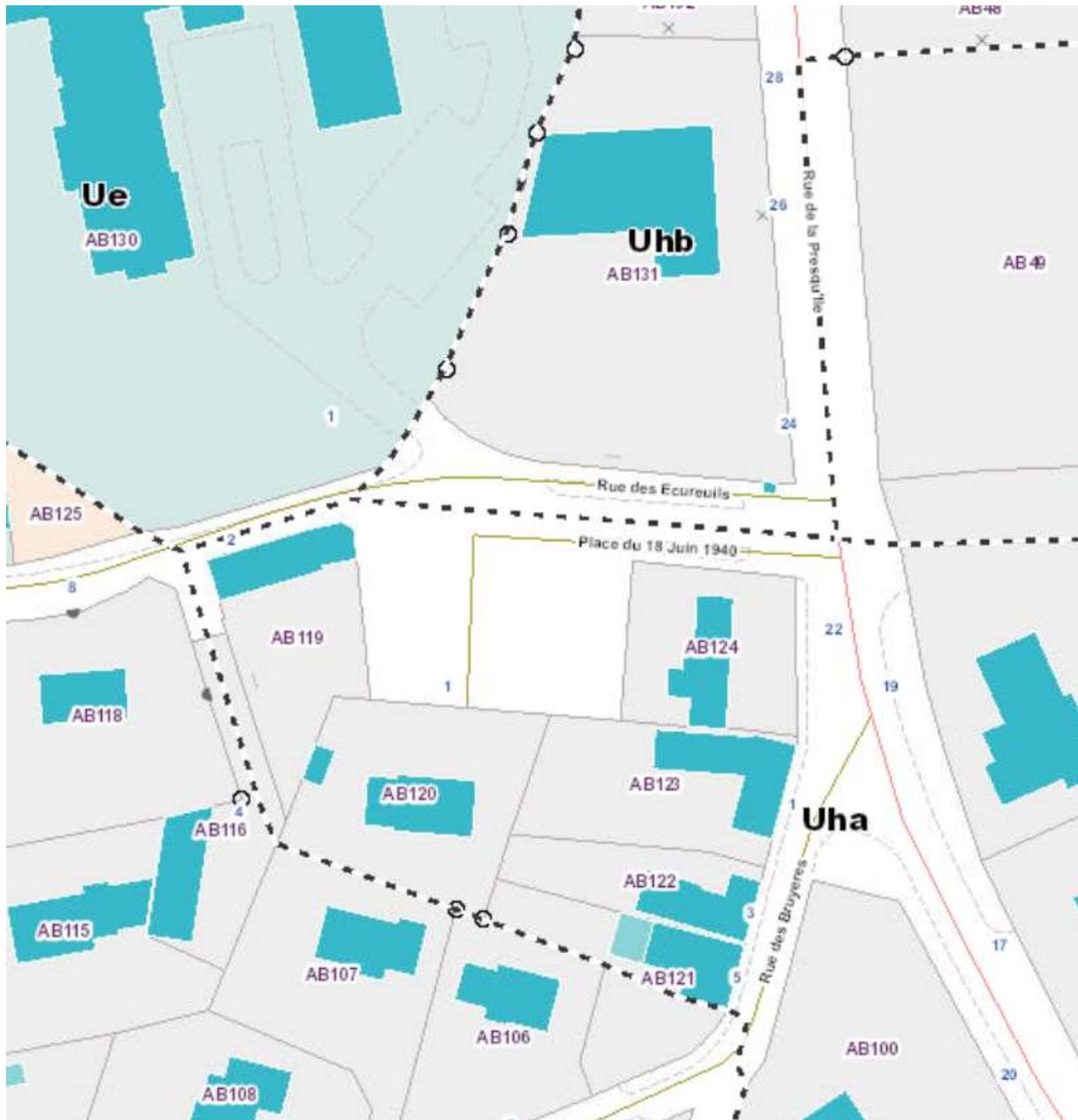
Au terme de l'enquête publique, les décisions susceptibles d'être adoptées sont les suivantes :

- Délibération du conseil municipal de désaffectation de 535 m² de la Place du 18 juin 1940,
- Délibération du conseil municipal de déclassement de 535 m² de la Place du 18 juin 1940,
- Suite à l'intégration dans le domaine privé de la commune, délibération du conseil municipal autorisant le maire à signer l'acte de vente pour céder les 535 m² à un porteur de projet pour la création de logements et/ou d'activités compatibles avec l'habitat.

PLAN DE SITUATION



PLAN PARCELLAIRE





ANNEXES

Commune de PLOGONNEC

Place du 18 Juin 1940

Propriété Communale

PROJET DE DIVISION

Section AB

ECHELLE : 1/150

TIRAGE PROVISOIRE
TRANSMIS POUR INFORMATION
NE DOIT PAS ETRE JOINT A UN ACTE AUTHENTIQUE
NI ETRE UTILISE POUR LA REALISATION D'UN PROJET



Acquisition

Section AB n° DPP

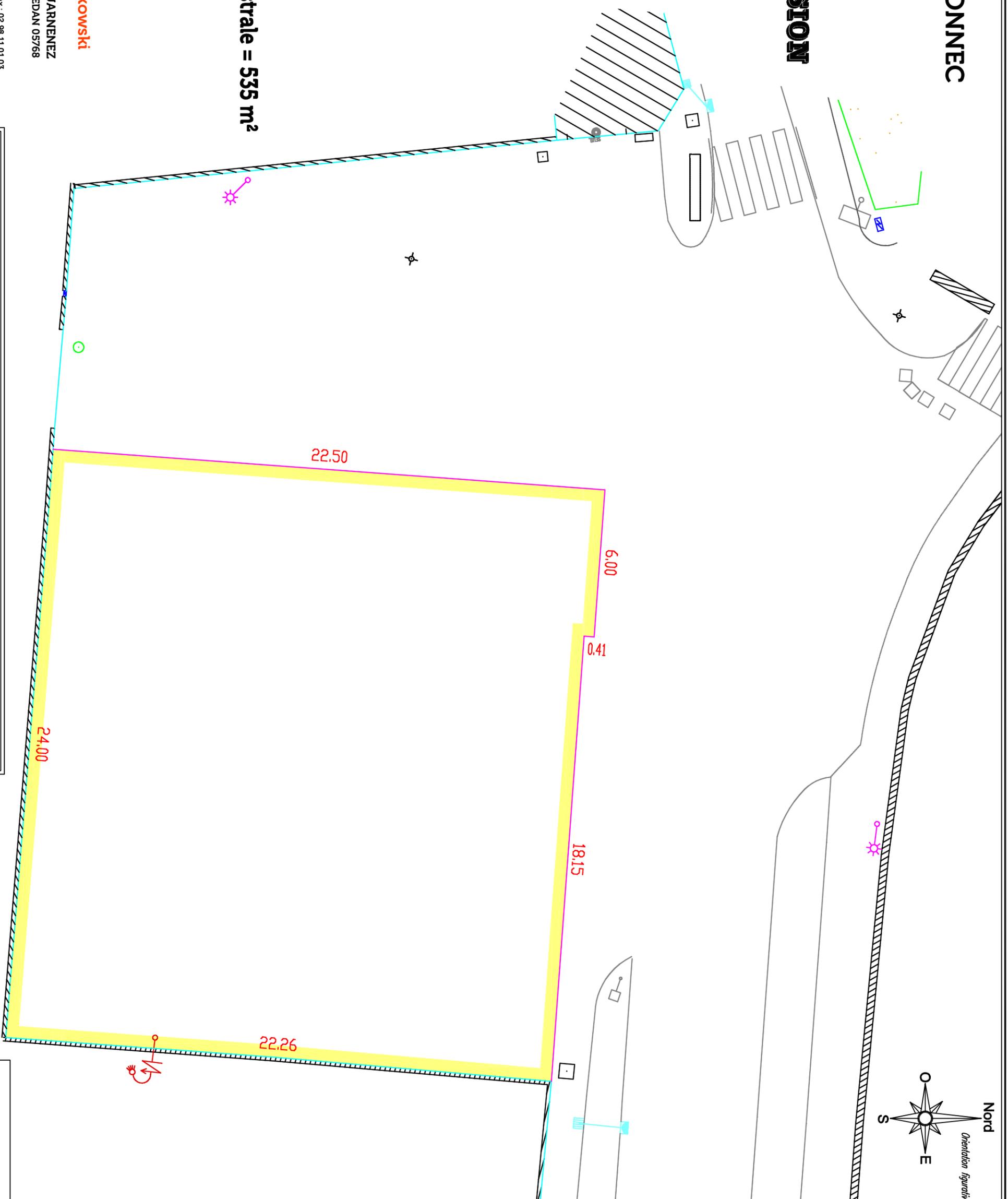
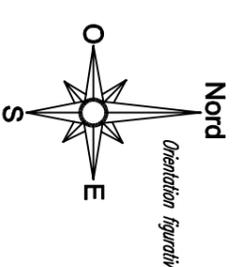
Contenance cadastrale = 535 m²

Roux & Jankowski

Agence de DOUARNENEZ
Jean-Yves KEROUEDAN 05768

1, place Gabriel Peri
29100 DOUARNENEZ
Tel : 02 98 11 01 02 - Fax : 02 98 11 01 03
douarnenez@expert-geo.bizh
www.rouxjankowski-geoetre.fr
Société de Géomètres Experts
N° inscription Ordre Géomètres Experts 1989B20008

Géomètres experts
Bureau d'études



Plan dressé dans les limites apparentes de possession, sans consultation des titres ni bornage contradictoire.
Les limites et la superficie ne seront définitives qu'après un bornage contradictoire avec les voisins.

Dressé le 16/01/2023
Dossier n° DZ 1957



DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 décembre 2022

DCM n° 2022-061

L'an deux mil vingt-deux, le 16 décembre à 20h00, le Conseil municipal de la Commune de PLOGONNEC (Finistère), légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire en salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Didier LEROY, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : le 12 décembre 2022

Présents : Didier LEROY, Pascal LE GOFF, Annick PHILIPPE, Annabelle CHARDONNEL, Mickaël ROINNÉ, Carole LE FLOC'H, Marie-Thérèse DANTIC, Dominique PERSON, Marie-Annick CANEVET, Daniel PLOUZENNEC, Véronique LE GRAND, Hervé CADIOU, Emmanuel PINEAU, Caroline MARONAT, Julie PÉRIÉ, Emilie LEFEUVRE, Yoann SEZNEC

Absents : M. Jean-Luc RENEVOT a donné procuration à Mme Annick PHILIPPE, M. Pascal LE FEUNTEUN a donné procuration à M. Pascal LE GOFF, M. Ludovic BARON a donné procuration à M. Didier LEROY, Mme Marie-Anne BLÉAS a donné procuration à Mme Annabelle CHARDONNEL, M. Julien MARC a donné procuration à M. Yoann SEZNEC

Nombre de conseillers en exercice : 22

Présents : 17

Votants : 22

URBANISME - ENVIRONNEMENT

Délibération n° 2022-061 : Autorisation de l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la place du 18 juin 1940

Rapporteur : M. Pascal LE GOFF, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la place du 18 juin 1940 utilisée comme parking public.

La procédure de déclassement comprend plusieurs étapes :

- Une première délibération autorisant l'ouverture de l'enquête

- Une enquête publique conformément au code de la voirie routière considérant que l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie
- Une 2nd délibération de désaffectation du bien
- Une 3^{ème} délibération de déclassement du bien

Les riverains de la place du 18 juin 1940 ont été informés du lancement de cette procédure. Par ailleurs, un géomètre a été missionné pour délimiter précisément l'emprise qui fera l'objet de la procédure de désaffectation et de déclassement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la place du 18 juin 1940

Fait à Plogonnec, le 19/12/2022, Le Maire, Didier LEROY



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE PLOGONNEC

Arrêté d'enquête publique relatif au déclassement du domaine public d'une partie du parking « Place du 18 juin 1940 » en vue de sa cession

Le Maire de la Commune de PLOGONNEC,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2141-1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10,

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2022-061 du 16 décembre 2022 portant autorisation de l'ouverture d'une enquête publique pour le déclassement d'une partie de la place du 18 juin 1940,

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique,

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur du département du Finistère pour l'année 2023,

Considérant la nécessité de déclasser une partie du parking Place du 18 juin 1940, pour permettre la création de logements et/ou d'activités compatibles avec l'habitat,

ARRETE

Article 1 : Une enquête publique relative au projet de déclassement de 535 m² du parking Place du 18 juin 1940 pour permettre la création de logements et/ou d'activités compatibles avec l'habitat, aura lieu sur le territoire de la commune de Plogonnec du samedi 11 février 2023 à 9h00 au lundi 27 février 2023 à 17h00 ;

Article 2 : M. Jean-Jacques LE GOFF, colonel de gendarmerie en retraite, est désigné comme commissaire-enquêteur ;

Article 3 : Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur, seront déposés en mairie de Plogonnec pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article premier, afin que chaque personne puisse en prendre connaissance pendant les jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

- Le samedi 11 février 2023 de 9h00 à 12h00,
- Du lundi au vendredi du 13 février au 24 février 2023 et de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 – fermeture le samedi,
- Le lundi 27 février 2023 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 ;

Le dossier sera également mis en ligne sur le site internet de la commune de Plogonnec pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.plogonnec.fr/>

Article 4 : Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions, pendant la durée et avant la clôture de l'enquête :

- sur le registre papier ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur,
- par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur M. Jean-Jacques LE GOFF, adressé à la Mairie de Plogonnec, 4 rue de la Mairie - 29180 PLOGONNEC.

Article 5 : Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public et recevra, en personne, les observations du public en mairie de Plogonnec, aux dates et horaires suivants :

- Le samedi 11 février 2023 de 9h00 à 12h00,
- Le lundi 27 février 2023 de 14h00 à 17h00 ;

Article 6 : Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête ainsi que le présent arrêté sera affiché au plus tard 15 jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci :

- Sur les panneaux d'affichage extérieurs de la mairie,
- Sur les lieux, Place du 18 juin 1940,
- Sur le site internet de la commune ;

Article 7 : Ce même avis sera également porté à la connaissance du public dans deux journaux locaux diffusés dans le département (Le Télégramme, Ouest France) 15 jours au moins avant le début de l'enquête.

Article 8 : A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra au maire le dossier et le registre accompagnés de ses conclusions motivées ;

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet du Finistère et à M. le commissaire-enquêteur.

Article 10 : Le directeur général des services et le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOGONNEC, le 19 janvier 2023

Le Maire,

Didier LEROY

The image shows the official seal of the Municipality of Plogonec, Finistère, on the left. The seal is circular with the text "MAIRIE DE PLOGONNEC" at the top and "Finistère" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a castle tower. To the right of the seal is a handwritten signature in black ink, which appears to be "DL" followed by a long horizontal stroke.



A PLOGONNEC, le 19 janvier 2023

Le Maire,
Didier LEROY

